

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Résumé d'entrevue : Sécurité publique Canada (Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère)\*

Les principaux responsables de Sécurité publique Canada (« **SP** ») ont été rencontrés en entrevue par les avocats de la Commission le 20 juin 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours d'audiences tenues à huis clos en juillet et août 2024. Le présent résumé divulgue la preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ni de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

### Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

## 1. Présentation des témoins

- [1] Shawn Tupper a été nommé sous-ministre (« **SM** ») de la SP en octobre 2022. Il est SM principal et, à ce titre, responsable du portefeuille de la SP. Il s'agit d'un rôle de partenariat et de coordination avec les organismes relevant du portefeuille de la SP<sup>1</sup>, et de soutien auprès du ministre dans l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques et de programmes dans les domaines de la sécurité nationale, de la sécurité des communautés, de la prévention du crime, de l'application de la loi et de la gestion

---

\* Traduction.

<sup>1</sup> Les organismes relevant du portefeuille de Sécurité publique Canada sont : le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

## NON CLASSIFIÉ

des situations d'urgence. M. Tupper a travaillé 38 ans dans la fonction publique canadienne.

- [2] Tricia Geddes a été nommée sous-ministre déléguée (« **SMD** ») à la SP le 20 juin 2022. À ce titre, elle assiste le SM. Elle était auparavant directrice adjointe des politiques et des partenariats stratégiques au sein du Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** »). Elle travaille dans le domaine de la sécurité nationale depuis 2012.
- [3] Sébastien Aubertin-Giguère a été nommé sous-ministre adjoint délégué (« **SMA délégué** ») au sein du Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité (« **SSNC** ») de la SP en juin 2022. À ce titre, il assiste le SMA principal, Patrick Boucher, dans l'ensemble de ses activités. En mars 2023, M. Aubertin-Giguère a également été nommé coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère (« **CNLIE** »).
- [4] M. Aubertin-Giguère a expliqué qu'il n'y avait pas de distinction nette entre ses fonctions de SMA délégué et de CNLIE. Il a indiqué que cette dernière fonction consiste à rassembler la communauté de la sécurité nationale et à coordonner les activités gouvernementales sur les questions qui ont une dimension d'ingérence étrangère (« **IE** »), ce qui lui permet d'assumer un leadership supplémentaire sur ces dossiers. En tant que SMA délégué, M. Aubertin-Giguère reste impliqué dans toutes les activités quotidiennes du SSNC et, plus généralement, dans les questions de sécurité nationale qui y sont liées. M. Tupper a indiqué qu'il s'attendait à ce que M. Aubertin-Giguère travaille en collaboration avec le SMA principal (Patrick Boucher), mais qu'il lui fasse directement rapport sur les questions d'IE. Il s'attend également à ce que M. Aubertin-Giguère soit le responsable de l'IE pour la SP et qu'il joue un rôle pangouvernemental sur ces questions. Sa nomination à titre de CNLIE accroît également la stabilité sur ce front, bien qu'il s'agisse d'un nouveau poste qui continue à évoluer.

NON CLASSIFIÉ

## 2. La structure du SSNC

- [5] M. Tupper a expliqué que la Direction générale des opérations de sécurité nationale (« **DGOSN** ») joue un rôle important au sein du SSNC. La DGOSN met en œuvre de nombreux programmes, tel que l'évaluation des incidences des investissements sur la sécurité en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, est chargée de la diffusion et du contrôle des documents sensibles, coordonne les travaux au sein du gouvernement, et organise souvent des breffages à l'intention du ministre.
- [6] M<sup>me</sup> Geddes a fait remarquer que des investissements importants ont été réalisés pour améliorer le suivi du renseignement, garantir la cohérence et s'assurer que la SP ait une approche solide de la gestion de la circulation de l'information. Elle a indiqué qu'un groupe spécialisé au sein de la DGOSN est désormais chargé de trier et d'assurer le suivi du renseignement transmis aux hauts fonctionnaires.
- [7] M. Aubertin-Giguère a expliqué que la DGOSN compte environ 30 employés. Trois directeurs travaillent sous l'autorité du directeur général (« **DG** ») de la DGOSN, dont deux sont respectivement responsables d'une équipe chargée de contrer l'IE ainsi que d'une équipe opérationnelle. L'équipe opérationnelle gère la circulation du renseignement et assure également le secrétariat du Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale, qu'elle copréside avec le Secrétariat de l'évaluation du renseignement du Bureau du Conseil privé (« **BCP** »).
- [8] M. Aubertin-Giguère a également décrit la Direction générale des politiques de la sécurité nationale (« **DGPSN** »). Celle-ci comprend trois équipes, chacune gérée par un directeur. L'une d'entre elles se concentre sur la lutte contre le terrorisme, les décrets sur les passeports et les inscriptions en vertu de la *Loi sur la sûreté des déplacements aériens*. La deuxième équipe se concentre sur l'élaboration du programme de politiques sur les questions de sécurité nationale. Elle gère également les demandes de mandats qui émanent du SCRS en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le SCRS* et d'autres autorités législatives (y compris en vertu du *CLOUD Act*) et coordonne, du point de vue de la SP, les demandes émanant des processus d'examen en cours en matière de sécurité nationale (comme le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le

## NON CLASSIFIÉ

renseignement et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement). M<sup>me</sup> Geddes a ajouté que la DGPSN était également chargée de gérer les directives ministérielles adressées aux organismes.

- [9] M. Aubertin-Giguère a indiqué que la troisième équipe de la DGPSN se concentre sur la sécurité économique, notamment sur les questions liées à Innovation, Science et Développement économique Canada, ainsi qu'à Sécurité de la recherche.
- [10] M. Tupper a fait remarquer que, bien que l'élaboration des politiques circule par toutes les directions de la SP, la DGPSN, en tant que direction politique principale, a une vision plus large des activités de la communauté de la sécurité nationale et élabore des stratégies globales. Il a expliqué que la SP est l'organisme gouvernemental ayant comme responsabilité première l'élaboration de politique de sécurité nationale, et qu'il est important d'avoir des ressources pouvant faire preuve de recul. Il a noté que cette perspective à long terme était un aspect important de ce que la SP peut apporter à la communauté de la sécurité nationale.
- [11] M. Tupper a distingué le mandat stratégique de la SP de celui du BCP, qui n'élabore généralement pas de politique, mais qui est plutôt un rassembleur de la communauté de la sécurité nationale, avec une fonction de remise en question. Il a estimé que les échanges entre les fonctions plus analytiques du BCP et le travail de la SP axé sur la politique étaient mutuellement bénéfiques.

### 3. La circulation du renseignement

- [12] M. Aubertin-Giguère a noté que la SP était actuellement à mi-parcours d'un projet pilote dans lequel un fonctionnaire délégué par le SCRS, et soutenu par une petite équipe, gère le suivi du renseignement au sein de la SP. Il a estimé que la SP exerce un contrôle étanche sur le lectorat des produits du renseignement.
- [13] M. Tupper et M<sup>me</sup> Geddes ont fait remarquer que la SP avait constaté une amélioration de la diffusion du renseignement depuis l'arrivée du fonctionnaire du SCRS. Le service de diffusion qu'ils reçoivent en tant que consommateurs de renseignement est plus réactif.

## NON CLASSIFIÉ

- [14] M. Aubertin-Giguère a expliqué que ce changement coïncidait avec la migration vers une nouvelle plateforme qui est maintenant utilisée par le CST et le SCRS pour transmettre des renseignements aux partenaires gouvernementaux. Selon M. Aubertin-Giguère, cette nouvelle plateforme est un excellent produit, car elle permet le retour d'information, le suivi et la gestion de tous les actifs de renseignement.
- [15] M. Tupper a expliqué que le ministre de la Sécurité publique reçoit du renseignement à la fois de la SP et du SCRS. Il a estimé que, grâce à l'amélioration du suivi du renseignement, la SP est en mesure de déterminer plus efficacement ce qui doit être envoyé au ministre. Il a souligné que le mandat du ministre de la Sécurité publique est très large compte tenu de l'étendue de son portefeuille. Bien que le ministre reçoive des rapports sur le renseignement à la fois sous forme écrite et verbale, il se rend disponible pour des breffages afin de discuter des éléments de renseignement les plus importants. Plus tard dans l'entretien, M. Tupper a ajouté que le ministre a accès à plusieurs locaux isolés pour l'information sensible cloisonnée (« **LIISC** »).
- [16] M. Tupper a expliqué qu'il tient des réunions régulières avec les administrateurs généraux des organismes du portefeuille, ce qui lui permet : (1) d'établir et d'entretenir des relations avec les administrateurs généraux de ces organismes; et (2) d'essayer d'assurer la coordination et la cohésion entre les organismes afin qu'une « voix unique parlant pour la SP » interagisse avec la communauté de la sécurité nationale. Cela permet également aux organismes de soulever les défis auxquels ils sont confrontés et d'en discuter.
- [17] Au sujet de la quantité importante de renseignements qui transite par la SP, M. Tupper a fait remarquer qu'il est toujours difficile, mais nécessaire, de traiter et d'analyser de grandes quantités d'informations et de données pour élaborer une politique dans n'importe quel domaine. Il a indiqué que la SP avait pris les mesures nécessaires pour renforcer sa capacité à collecter, examiner et trier les informations et le renseignement qu'il reçoit. Il a indiqué que la SP avait intégré son travail opérationnel (coordination des réponses à des événements précis) et ses activités d'élaboration de politiques.

## NON CLASSIFIÉ

- [18] En ce qui concerne la pertinence du renseignement qu'il reçoit, M. Tupper a fait remarquer qu'il travaillait depuis longtemps avec des agents de relations avec les clients (« **ARC** ») [les ARC sont des employés du CST qui travaillent dans d'autres ministères ou organismes et qui contribuent à la diffusion de rapports classifiés aux cabinets ministériels et à d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement]. Grâce à cette longue relation de travail, les ARC ont une bonne connaissance du renseignement utile au travail de M. Tupper et du renseignement qu'il n'a pas besoin de voir. M. Tupper a expliqué qu'il avait adopté une approche similaire avec le fonctionnaire du SCRS intégré à la SP, comme l'a décrit M. Aubertin-Giguère.
- [19] M<sup>me</sup> Geddes a déclaré qu'elle avait une relation similaire avec les ARC et le fonctionnaire du SCRS intégré à la SP et que le renseignement qu'elle reçoit est adapté à ses domaines d'intérêt particulier à tout moment. Compte tenu de son expérience dans le domaine de la sécurité nationale et du renseignement, elle a acquis une bonne connaissance de ce qui existe et est disponible dans le système, de ce qui est (ou n'est pas) utile à son travail, et elle a confiance dans le fait qu'elle recevra de tels documents.
- [20] M. Aubertin-Giguère a fait remarquer que le bassin de renseignement disponible, entre ce que produit le Canada et ses alliés, est très vaste. Cependant, il a indiqué que ce volume était gérable parce que, bien qu'une personne puisse faire des recherches et lire le renseignement disponible par elle-même, les collecteurs de renseignement ont développé une bonne compréhension des intérêts de leurs clients. La SP a également cerné des domaines d'intérêt clé avec ses ARC, et maintenant avec le fonctionnaire intégré du SCRS. La migration vers la nouvelle plateforme offre une plus grande précision, car elle permet à ce fonctionnaire de signaler le renseignement particulièrement pertinent à d'autres hauts fonctionnaires. M. Aubertin-Giguère a fait la distinction entre le renseignement « de base » (c.-à-d. le renseignement qui peut être lu un certain temps après sa publication pour acquérir des connaissances générales sur un sujet donné) et le renseignement « de situation » (qui se rapporte davantage à des questions précises portant sur des situations en cours).

## NON CLASSIFIÉ

#### 4. L'élaboration de politiques

- [21] M. Tupper a indiqué que le renseignement que reçoit la SP alimente ses efforts pour évaluer les tendances afin d'interpréter et d'anticiper les développements. Le travail d'élaboration de politiques requiert la capacité de rassembler ces informations pour évaluer précisément l'évolution d'une question, combinée à une compréhension des priorités, afin de fournir des conseils efficaces au gouvernement. M<sup>me</sup> Geddes a ajouté que l'élaboration de politiques ne repose pas uniquement sur le renseignement, mais s'appuie également sur d'autres sources d'information.
- [22] M. Tupper a souligné que l'anticipation était primordiale dans l'élaboration de politiques pour éviter de se retrouver dépassé par l'évolution active des menaces. Il a établi une distinction entre les réponses aux menaces immédiates et les réponses à des enjeux plus larges et à long terme. L'élaboration de politiques visant à répondre à ce dernier type d'enjeu nécessite une compréhension plus approfondie qui ne peut être acquise qu'au fil du temps. M. Tupper a indiqué que le Canada élabore des politiques qui répondent très bien à ces enjeux plus larges et a mentionné qu'il ne fallait pas confondre la gestion des problèmes et l'élaboration plus large des politiques et des conseils.
- [23] M. Tupper a ajouté que l'élaboration d'une politique implique de nombreuses et diverses parties prenantes, qui prennent également part à l'évaluation de son efficacité. Il a indiqué que les administrateurs généraux des organismes participaient à ces discussions, le cas échéant, afin de coordonner la mise en œuvre du portefeuille de la SP. M. Tupper a également indiqué que la SP entretenait des échanges avec les administrateurs généraux sur des questions plus spécifiques.

#### 5. Le portrait des menaces

- [24] M. Tupper a noté que la compréhension de la menace que représente l'IE s'est accrue au fil du temps et que l'un des défis a été de prendre du recul pour comprendre l'enjeu sous-jacent. Il a indiqué qu'il avait constaté une certaine naïveté à cet égard, les parties

## NON CLASSIFIÉ

prenantes n'étant pas pleinement conscientes de tout ce que les acteurs hostiles peuvent retirer de l'IE. La sophistication et la technologie dont disposent les acteurs hostiles se sont considérablement accrues ces dernières années, comme en témoignent les médias sociaux et les cyberattaques. Bien que le gouvernement ait pris conscience de cette menace et ait fait évoluer ses réponses, les démocraties ne sont pas toujours aussi promptes à adapter leurs politiques que les tactiques des acteurs malveillants qui évoluent au fil du temps.

- [25] M<sup>me</sup> Geddes a fait remarquer que l'IE, comme toutes les menaces, évolue rapidement. Elle a déclaré que les gouvernements doivent rapidement passer d'une menace à l'autre, notamment le terrorisme, les voyageurs étrangers, l'extrémisme violent à caractère idéologique et l'IE. Elle a également indiqué que la mise en œuvre de politiques visant à répondre à des menaces particulières déclenche généralement une réaction de la part des adversaires, qui adaptent leurs tactiques en matière d'IE, ce qui signifie que les menaces et les réactions sont en constante évolution.
- [26] M<sup>me</sup> Geddes a noté un nouveau développement, soit que les changements géopolitiques et les événements se produisant à l'étranger ont désormais des répercussions plus rapides au Canada. M. Tupper est d'accord et observe que les récents événements à Gaza et en Israël ont créé des pressions importantes et immédiates sur le Canada. De même, il a noté que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, combinée à la puissance accrue des outils cybernétiques à la disposition des auteurs de menace, a également accru l'utilisation de l'IE pour véhiculer de faux récits dans le but ultime de saper la cohésion sociale.
- [27] M. Aubertin-Giguère a indiqué qu'il avait également observé un durcissement des relations bilatérales avec certains auteurs de menace, comme la Russie, la République populaire de Chine (« **RPC** ») et l'Inde, qui ont tous manifesté un plus grand intérêt à façonner les récits les concernant à l'étranger, en particulier au sein de leurs diasporas respectives. Il a toutefois noté que, malgré tous ces changements, les objectifs fondamentaux de l'IE demeuraient les mêmes.

## NON CLASSIFIÉ

[28] En ce qui concerne les tensions croissantes entre le Canada et certains pays, M. Tupper a estimé que la création de comités gouvernementaux concernant l'Inde et la RPC avait été utile pour s'assurer que tous les ministères concernés étaient bien conscients de leurs intentions. Les comités ont également permis aux ministères de savoir ce que les autres ministères faisaient en réponse, ce qui a contribué à assurer la cohérence et l'homogénéité. Selon lui, la mise en commun d'informations est l'avantage crucial de ces comités.

### 6. Les priorités en matière de renseignement

[29] M. Tupper a expliqué que les priorités en matière de renseignement sont établies dans le cadre d'un processus dirigé par le conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale et de renseignement, qui réunit l'ensemble de l'appareil de sécurité nationale. La SP apporte sa contribution et son point de vue dans le cadre de ce processus. Une partie du mandat de la SP est d'extraire de ce cadre des éléments livrables susceptibles d'éclairer sur la manière dont les ressources sont allouées, puis d'être mis en œuvre à une échelle plus opérationnelle.

[30] M<sup>me</sup> Geddes a indiqué que ce sont les collecteurs de renseignement, et non la SP, qui sont les premiers en charge de déterminer comment les priorités sont respectées et si elles l'ont été. Ils sont responsables envers leurs ministres respectifs, compte tenu des instructions ministérielles qu'ils ont reçues. Elle a noté que le processus de suivi n'était pas aussi affiné qu'il pourrait l'être. M. Tupper a ajouté que le suivi était difficile, car les besoins des clients des services de renseignement évoluent en fonction des événements d'actualité, ce qui ne peut pas être pris en compte dans les priorités en matière de renseignement établies par le Cabinet à un moment donné. La SP peut toutefois contribuer à recentrer les priorités lorsque cela s'avère nécessaire.

### 7. Les menaces contre les parlementaires

[31] M. Tupper a expliqué que la SP s'efforce de normaliser le processus de breffage des parlementaires sur l'IE. Il a indiqué que le cadre d'échange de ces informations est

## NON CLASSIFIÉ

large, axé sur la sensibilisation et continue d'évoluer. Lorsqu'il s'agit de menaces à l'encontre de parlementaires, les ministères et organismes concernés s'adressent directement au parlementaire concerné.

[32] M. Aubertin-Giguère a donné des précisions sur les Directives ministérielles sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires (les « **Directives** »). Il a fait ressortir quatre éléments clés des directives :

- a) Le SCRS est tenu d'enquêter sur toutes les menaces à la sécurité des parlementaires;
- b) En cas de menace à la sécurité du Parlement ou d'un parlementaire, le SCRS prend les mesures légales qui s'imposent, dans la mesure du possible, y compris en agissant en vertu d'une mesure de réduction de la menace (« **MRM** »);
- c) Le SCRS informe le parlementaire de la menace, à condition que cela ne compromette pas une enquête en cours ou une source de renseignement;
- d) Le ministre est breffé.

[33] Il a expliqué que, pour mettre en œuvre ces Directives, la SP a coordonné l'élaboration d'un protocole. Dans un premier temps, le renseignement relatif à une menace contre un parlementaire est porté à l'attention d'autres acteurs opérationnels (à savoir le SCRS, le CST, la Gendarmerie royale du Canada et le Centre intégré d'évaluation du terrorisme), par l'intermédiaire du Comité tactique des sous-ministres adjoints, afin qu'ils l'évaluent et étudient collectivement les options possibles. Si les acteurs opérationnels sont convaincus de l'existence d'une menace, ils détermineront les réponses possibles et porteront ces options à l'attention des sous-ministres concernés. Il considère qu'il s'agit là d'une grande amélioration par rapport aux pratiques antérieures, et note que cela permet également aux organismes opérationnels de déterminer et d'envisager des mesures d'atténuation créatives.

[34] M. Aubertin-Giguère juge que la MRM mise en place à l'égard de Kenny Chiu [ancien député fédéral] en vertu du protocole s'est révélée efficace, puisque M. Chiu a été mis au courant de la menace qui pesait sur lui. M. Aubertin-Giguère a noté que le fait

## NON CLASSIFIÉ

d'informer M. Chiu a permis de réduire la menace qui pesait sur lui, car il la comprend mieux. M. Tupper a expliqué qu'il était difficile pour la SP d'évaluer le succès d'une intervention découlant des Directives, parce que cela dépend du destinataire, mais il a également noté que la transparence était bénéfique, et qu'un breffage créait des voies de communication avec les parlementaires leur permettant de revenir vers la communauté de la sécurité nationale s'ils constatent autre chose. M<sup>me</sup> Geddes a fait remarquer que le SCRS, qui a l'obligation d'évaluer les MRM qu'il met en œuvre, était mieux placé pour rendre compte de l'efficacité d'une MRM dans un cas particulier.

[35] M. Aubertin-Giguère a ajouté qu'en plus du protocole, il avait donné plusieurs breffages non classifiés aux parlementaires en sa qualité de CNLIE, avec des représentants du CST, du SCRS et de la GRC.

## 8. La mésinformation et la désinformation

[36] En ce qui concerne la mésinformation et la désinformation, M. Tupper a fait remarquer que de nombreux ministères et organismes tentent d'affiner notre compréhension collective des menaces et des défis associés, comme Patrimoine canadien (« **PCH** »), le Secrétariat des institutions démocratiques du BCP (« **SID-BCP** »), et le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence.

[37] M. Aubertin-Giguère a expliqué que la mésinformation et la désinformation sont des questions complexes qui créent des difficultés uniques, dues en partie aux sensibilités concernant le rôle du gouvernement dans l'évaluation de l'exactitude de l'information et de l'incidence des fausses informations. Chaque ministère concerné aborde la question de la mésinformation et de la désinformation sous un angle qui lui est propre. Par exemple, PCH se concentre sur les contenus nuisibles et haineux, tandis que le SID-BCP soutient les travaux visant à renforcer la résilience du Canada dans l'espace informationnel affectant les institutions démocratiques et les élections.

[38] M. Aubertin-Giguère a ajouté que le Mécanisme de réponse rapide (« **MRR** »), hébergé par Affaires mondiales Canada, était le principal forum de surveillance de la mésinformation et de la désinformation émanant d'acteurs étatiques étrangers. Il a fait

## NON CLASSIFIÉ

remarquer que des discussions sont en cours pour savoir si les organismes de renseignement devraient participer à la surveillance des sources ouvertes nationales.

[39] M. Aubertin-Giguère a également indiqué que des discussions étaient en cours au sein du gouvernement pour identifier l'entité, gouvernementale ou privée, qui devrait être responsable de la surveillance de l'écosystème des médias sociaux canadiens. Il a expliqué que le MRR avait été conçu pour relever et mettre en lumière la méthodologie des acteurs étrangers se livrant à de la mésinformation et de la désinformation, et non pour juger de la véracité ou du contenu des informations qui sont diffusées.

M. Aubertin-Giguère a fait remarquer que ces différents aspects de la réponse du gouvernement étaient interconnectés.

[40] M<sup>me</sup> Geddes a ajouté qu'il est difficile de détecter la mésinformation et la désinformation qui sont spécifiquement d'origine étrangère. Elle a également fait remarquer que la solution ne pouvait pas reposer exclusivement sur le démenti ou la réfutation de tous les récits erronés, mais qu'elle devait plutôt viser à renforcer la résilience de l'ensemble de la société canadienne. Elle a ajouté que, même si le MRR ne dispose pas de ressources suffisantes pour surveiller de manière exhaustive l'environnement informationnel canadien, il convient de se demander si d'autres ministères pourraient s'engager dans cette voie et contribuer à ce type de travail.

## 9. La stratégie de lutte contre les activités hostiles des acteurs étatiques (la « stratégie de lutte contre les AHAE »)

[41] Il a été demandé à M. Tupper s'il y avait une différence entre le concept d'« AHAE » [activités hostiles des acteurs étatiques] et l'IE. Il a répondu qu'il y avait peu de différences entre ces deux concepts. Bien que la SP ait choisi « AHAE » comme terme privilégié, il s'est rendu compte que les autres parties prenantes ne comprenaient pas toujours ce concept, mais qu'elles comprenaient celui d'« IE ». C'est pourquoi la SP a commencé à utiliser le terme « IE », ce que M. Tupper a qualifié de « repositionnement ». M. Aubertin-Giguère a fait remarquer que ce dernier concept trouvait plus d'écho auprès des parties prenantes. Les membres du groupe interrogé

## NON CLASSIFIÉ

ont également estimé qu'il était important d'adopter une terminologie appliquée de manière cohérente par la communauté canadienne et internationale de la sécurité nationale.

- [42] M. Tupper a expliqué que la stratégie du gouvernement pour contrer les AHAE est née d'une appréciation croissante des défis qu'elles posaient. Il a noté que beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la compréhension du problème dans son ensemble, à la détection des incidents et à la réaction. La SP a reconnu la nécessité de comprendre la boîte à outils du Canada, d'en déterminer les lacunes et, le cas échéant, de moderniser les réponses disponibles. Il a également noté que ce travail s'est développé pendant la pandémie de COVID-19, un événement qui a obligé le gouvernement à faire des choix entre des priorités concurrentes.
- [43] M<sup>me</sup> Geddes a expliqué que le gouvernement avait pris conscience de la nécessité d'actualiser les outils disponibles pour répondre aux AHAE, de tirer parti de la transparence pour contrer ces activités et de mettre en œuvre une approche pangouvernementale dans le cadre d'un dialogue avec les Canadiens. Le processus d'élaboration de la stratégie a permis à la SP de mieux comprendre les menaces et les solutions potentielles.

### 9.1. Les initiatives législatives

- [44] M. Tupper est d'avis que le gouvernement a pris des mesures importantes pour mettre en œuvre cette stratégie, la plus récente étant le dépôt du projet de loi C-70 [ce projet a reçu la sanction royale le 20 juin 2024 et a été promulgué sous le titre de *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*<sup>2</sup>]. M. Tupper a noté que tous les partis représentés à la Chambre des communes avaient soutenu le projet de loi. Il estime que cela témoigne de la solidité des principes qui sous-tendent la stratégie du gouvernement et de la gravité des menaces auxquelles elle répond.

---

<sup>2</sup> Lois du Canada (2024), chap. 16.

## NON CLASSIFIÉ

- [45] M. Tupper a indiqué qu'à son avis, le principal effet du projet de loi C-70 serait d'accroître la transparence, en partie en permettant au SCRS de mieux intervenir auprès du public et des autres ordres de gouvernement. Selon lui, étant donné que l'IE est un défi à long terme, l'amélioration de la transparence est une étape importante et positive. Il a également noté que la création de nouvelles infractions liées à l'IE renforce les outils dont disposent les organismes pour faire face aux menaces. Il a souligné que le projet de loi C-70, et plus particulièrement la mise en place d'un registre des activités d'influence des agents étrangers, vise à garantir que les organismes opérationnels disposent de la souplesse nécessaire pour adapter leurs pratiques en fonction de l'évolution de la menace. Il a conclu en notant que les effets pratiques de cette nouvelle loi devraient être compris et évalués avant de mettre en œuvre de nouvelles initiatives dans ce domaine – et qu'il était donc important de suspendre le travail d'élaboration de politiques en ce sens, de laisser les organismes faire leur travail, de tirer les leçons de ce qui a déjà été fait, pour enfin examiner les autres outils dont les organismes pourraient avoir besoin.
- [46] M<sup>me</sup> Geddes a fait remarquer que, selon elle, la modernisation de la *Loi sur le SCRS* était l'autre élément clé du projet de loi C-70.
- [47] M. Aubertin-Giguère reconnaît que le projet de loi C-70 a changé la donne, mais que sa mise en œuvre sera importante. Il a expliqué que l'adoption de nouvelles infractions ne suffirait pas, en soi, à contrer la menace; leur efficacité dépendrait de la capacité des organismes chargés de l'application de la loi à déclencher des enquêtes et à porter des accusations. Il a également fait remarquer que le pouvoir discrétionnaire du nouveau Commissaire à la transparence sera déterminant. M. Tupper a convenu qu'il était souhaitable que ce nouveau poste soit évolutif et flexible.
- [48] Les membres du groupe ont également été interrogés sur une *stratégie de lutte contre les AHAE* (qui est ensuite devenue la *stratégie de lutte contre l'IE*) que la SP avait élaborée. M. Aubertin-Giguère a précisé que la version « publique » de la *stratégie de lutte contre l'IE* reposait sur les mêmes piliers que la stratégie interne et que seul le langage utilisé pour les présenter était différent. Les membres du groupe ont convenu

## NON CLASSIFIÉ

que la version publique de la *stratégie de lutte contre l'IE* n'a jamais été publiée et qu'elle a été occultée par d'autres événements.

### 9.2. Le CNLIE

- [49] En tant que CNLIE, M. Aubertin-Giguère a expliqué que son objectif était d'assurer une plus grande coordination au sein du gouvernement sur les questions relatives à l'IE. Il a indiqué que le bureau du CNLIE avait récemment obtenu du financement, mais que la SP avait géré les ressources de manière prudente depuis la création de son poste, en prévoyant notamment jusqu'à huit employés devant être répartis dans l'ensemble du SSNC. Actuellement, son bureau comprend un chef du personnel et il recrute un adjoint exécutif et deux autres employés qui se concentreront sur la mobilisation et la coordination. Il travaille également avec le directeur de la lutte contre l'ingérence étrangère et d'autres responsables et analystes au sein de la DGOSN. En outre, il a l'intention d'embaucher un autre employé au sein de la DGPSN qui pilotera la politique de lutte contre l'ingérence étrangère.
- [50] M. Aubertin-Giguère a indiqué que le CNLIE cherche à déterminer les questions horizontales qui ne relèvent pas de la compétence d'un seul ministère, à coordonner le travail d'élaboration de politiques et à dégager une réponse cohérente à ces questions. M. Aubertin-Giguère a cité la répression transnationale comme un bon exemple de ce type de questions horizontales. Il a décrit les comités de gouvernance, en revanche, comme un outil permettant de valider le travail effectué. Ces comités impliquent la communauté de la sécurité nationale et fournissent un forum pour obtenir l'approbation du travail interministériel. Il a donné l'exemple du Comité des sous-ministres sur l'ingérence étrangère, qui a été convoqué temporairement au cours d'une période de focalisation intense sur les questions d'IE pour compléter les mécanismes de gouvernance habituels, car les SM avaient besoin d'un forum pour discuter de ces questions.
- [51] Il a également été demandé à M. Aubertin-Giguère comment son rôle de CNLIE s'articulait avec les postes de chef du groupe de travail sur l'IE du BCP et de coordonnateur de la lutte contre l'IE du SCRS. M. Aubertin-Giguère a indiqué que le

## NON CLASSIFIÉ

groupe de travail sur l'IE du BCP n'existe plus, et qu'il s'agissait d'une initiative temporaire mise en place pour s'assurer que le BCP disposait de ressources dédiées et de capacités supplémentaires pour faire face à l'afflux de travail en 2022-2023. De même, il a décrit le poste de coordonnateur de la lutte contre l'IE du SCRS comme répondant à un besoin précis, notamment les examens simultanés de la réponse du gouvernement à l'IE. Ces postes propres à chaque ministère n'ont pas chevauché et ne chevauchent pas le rôle de CNLIE, dont la fonction comporte une perspective pangouvernementale à plus long terme, mais M. Aubertin-Giguère a fait remarquer que les titulaires travaillaient régulièrement tous ensemble sur les réponses à apporter.

### 10. La structure de gouvernance de l'IE

- [52] M. Tupper a noté que la SP siégeait à la plupart des comités concernés par les questions de sécurité nationale, et qu'il en présidait ou coprésidait certains, à l'exception de quelques comités axés exclusivement sur les opérations. Il a cité le Comité des sous-ministres sur la réponse au renseignement (« **CSMRR** »), le Comité des sous-ministres pour la sécurité nationale, le Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle, ainsi que les comités des sous-ministres sur la Chine et l'Inde parmi les plus pertinents auxquels siège la SP.
- [53] M. Tupper a ajouté que le BCP a proposé une nouvelle structure de gouvernance pour les comités de sécurité nationale, qui est toujours en cours de discussion. La SP ne se préoccupe pas de savoir quels ministère ou organisme présideront ou coprésideront les comités dans le cadre de cette nouvelle structure, mais veut s'assurer que la structure de gouvernance proposée reflète le mandat et les pouvoirs des ministères et organismes chargés de la sécurité nationale qui en font partie. Il a fait remarquer que le BCP, contrairement à la SP et aux autres organismes, ne dispose pas des mêmes leviers politiques ou opérationnels; son rôle est de convoquer les comités de sécurité nationale et autres et de veiller à la cohérence des travaux. M. Tupper est convaincu que, tant qu'une structure de gouvernance solide est en place, la communauté de la sécurité nationale sera en mesure de travailler efficacement dans le cadre de la

## NON CLASSIFIÉ

nouvelle structure de comités, quels que soient les ministères qui président ces comités.

### 11. L'interaction avec les parties prenantes en dehors du gouvernement fédéral

- [54] M. Tupper a fait remarquer que tous les ministères fédéraux ont élaboré leur propre approche pour interagir avec leurs homologues provinciaux et territoriaux. Il a expliqué qu'en ce qui concerne les questions de sécurité publique, d'IE et de sécurité nationale, la SP et le ministère de la Justice partagent une structure intergouvernementale. La table ministérielle est coprésidée pour le gouvernement fédéral par le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice, et cela se reflète au niveau des sous-ministres et aux niveaux inférieurs. M. Tupper a noté les récentes tentatives d'officialiser les questions de sécurité nationale comme étant un point régulier à l'ordre du jour des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il s'agit d'un besoin croissant auquel les provinces et les territoires se sont montrés réceptifs, en particulier ceux qui ont été directement touchés par des incidents importants en matière de sécurité nationale.
- [55] Toutefois, ces échanges ont également révélé la nécessité de renforcer la capacité des provinces et des territoires à recevoir des informations classifiées, en termes d'habilitations et de capacité à stocker de telles informations. M. Tupper a indiqué que la SP travaille à la formalisation d'un processus par lequel les habilitations de sécurité sont un élément requis pour certains postes dans les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de mettre en place des points de contact directs dotés d'une habilitation de sécurité adéquate avec les partenaires de la SP, quelles que soient les personnes occupant ces postes.
- [56] En outre, M. Aubertin-Giguère a expliqué que ces tables de travail centrales permettaient à la SP de proposer des breffages aux élus provinciaux et territoriaux. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une initiative récente et que l'objectif était de renforcer la résilience des autres ordres de gouvernement. Il a également indiqué que la SP

## NON CLASSIFIÉ

travaillait avec les provinces pour inclure les municipalités dans ces discussions. Il a estimé que les parties prenantes sont activement mobilisées.

- [57] M. Tupper a également noté que la Table ronde transculturelle sur la sécurité (« **TRTS** ») permettait à la SP, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique de dialoguer avec les membres canadiens des communautés des diasporas pour élaborer des politiques adaptées et favoriser la cohésion sociale. Il a expliqué que la TRTS avait été créée il y a de nombreuses années, qu'elle avait connu une interruption de ses activités, mais qu'elle a été reconstituée en 2022. M<sup>me</sup> Geddes a fait remarquer que la TRTS, ainsi que les consultations approfondies que la SP a entreprises pour déposer le projet de loi C-70, était un exemple du travail plus large de la SP pour aider les membres des communautés à se sentir suffisamment en confiance pour se manifester et raconter leurs expériences.
- [58] En réponse à une question du procureur général du Canada, M. Aubertin-Giguère a indiqué que, à la suite de discussions avec d'autres SMA, il avait mis sur pied un groupe de travail sur la répression transnationale, dont l'objectif principal et initial est d'élaborer un plan visant à doter le Canada et ses communautés d'une trousse d'outils pour contrer les activités répressives de la RPC. Il a décrit les activités de ce groupe de travail comme une combinaison de politique, d'opérations et de mobilisation. À la date de l'entrevue, le Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale avait approuvé le plan élaboré par le groupe de travail, et il était prévu de le soumettre au CSMIR, à la suite d'une demande de ce dernier à cet effet.